

# 7. LA STRATEGIE DES ORGANISATIONS PUBLIQUES ET ASSOCIATIONS

## 7.1 – Les finalités et les missions

### 7.1.1 – Des organisations publiques

Les organisations publiques ont pour finalité de gérer au mieux l'intérêt général dans le domaine qui est le leur (*ex : la finalité d'une commune est satisfaire aux besoins de la population locale, la finalité de l'armée est de défendre la France, ...*). Pour ce faire, elles rendent des services collectifs non-marchands.

La ou les finalité(s) des organisations publiques, qui sont des objectifs à long terme, peuvent être déclinées en missions, qui sont des objectifs à court ou moyen terme (*ex : La gestion du patrimoine de la commune, la formation des soldats, ...*). Les missions des organisations publiques dépendent des compétences que la loi leur a accordé (*ex : en matière d'Éducation, la loi à accordé aux régions les compétences pour la construction et l'entretien des lycées, ...*).

### 7.1.2 – Des associations

Les associations ont pour finalité de fournir un service leurs adhérents (*ex : L'Association Sport et Loisirs de Mulhausen gère la salle polyvalente du village et pourvoie à l'animation de la Commune en proposant des activités diverses à ses membres ...*). Le service fourni peut-être à destination de tous. Dans ce cas l'association fourni un service public. Elle est alors reconnue d'utilité publique (*ex : Les restos du cœur, Emmaüs, ...*).

Les finalités des associations, qui sont des objectifs à long terme, peuvent être déclinés en mission, qui sont des objectifs à court ou moyen terme (*ex : fournir un repas aux plus démunis l'hiver, ...*). La définition des missions est votée et approuvée par l'assemblée générale des adhérents de l'association.

## 7.2 – Les moyens

### 7.2.1 – Des organisations publiques

Pour atteindre les objectifs qui leurs sont fixés, les organisations disposent de moyens :

- **Humains** : Le personnel des organisations publiques dispose, dans sa grande majorité, du statut de fonctionnaire. Ce statut garantit leur indépendance vis-à-vis du pouvoir politique et leur indépendance vis-à-vis des moyens financiers des usagers auxquels ils rendent des services publics.
- **Financiers** : Les moyens financiers des organisations publiques découlent du vote de leur budget. Le budget est une prévision et une autorisation de recettes et de dépenses pour l'année à venir.

### 7.2.2 – Des associations

Pour atteindre les objectifs qui leurs sont fixés, les associations disposent de moyens :

- **Humains** : Le fonctionnement des associations reposent généralement en grande partie sur des bénévoles. Les bénévoles peuvent parfois être remboursés des frais qu'ils engagent pour l'exercice de leurs fonctions au sein de l'association. Les associations peuvent aussi employer des salariés, qui bénéficient d'un contrat de travail de droit privé.
- **Financiers** : Les moyens financiers des associations peuvent être de trois types :
  - Les ressources propres de l'association : les adhésions des membres, les recettes perçues par l'activité de l'association (*ex : billetterie, animations diverses, ...*) ;
  - Les subventions : elles sont généralement versées par des organisations publiques (commune, région, ministère, ...) ;
  - Les dons et legs privés, lorsque l'association est reconnue d'utilité publique.

## 7.3 – Les actions

### 7.3.1 – Des organisations publiques

Les missions des organisations publiques sont déclinées en programmes. Un programme est constitué par un ensemble d'actions visant à atteindre un objectif commun dans le cadre des moyens budgétaires attribués. Le responsable d'un programme doit gérer ses ressources humaines et financières de manière à pouvoir atteindre les objectifs opérationnels qui lui ont été fixés. Il sera amené à effectuer des choix concernant :

- L'externalisation de certaines fonctions. L'externalisation consiste à transférer certaines activités à des partenaires extérieurs (entreprises privées, associations, ...) plutôt que de les effectuer avec les

ressources propres de l'organisation (*ex : le ramassage des ordures ménagères pour une commune, le transport scolaire pour le Département, ...*).

- Le développement des infrastructures. Les organisations disposent de ressources humaines et financières limitées. Elles doivent dès lors définir des priorités en matière de développement de leurs infrastructures (*ex : Choix des lycées à rénover pour la Région, ...*).
- La valorisation des ressources locales. Les organisations publiques vont chercher à utiliser au mieux et à développer les ressources locales dont elles disposent (*ex : l'Enduropal pour la ville du Touquet, le pôle de compétitivité Up-tex pour la conception et la production de textiles innovants, ...*).

### **7.2.2 – Des associations**

Les associations ont, comme les organisations publiques, des ressources humaines et financières limitées qui les conduisent à faire des choix :

- Dans les missions à retenir et les actions à mener (*ex : Les Restos du cœur ne distribuent des repas que l'hiver, ...*).
- Dans les investissements à réaliser (*ex : une association sportive privilégiera la création d'un terrain de football supplémentaire plutôt que l'agrandissement des vestiaires, ...*).
- Dans les partenaires à retenir (*ex : Greenpeace refuse les contributions financières des entreprises, des collectivités territoriales, des gouvernements, des institutions gouvernementales et intergouvernementales, ...*).
- Dans l'élaboration du budget (*ex : Le budget 2007 de l'État a été élaboré autour des priorités suivantes : la responsabilité dans la gestion des finances publiques et la poursuite du désendettement, l'emploi et le pouvoir d'achat, la modernisation de l'État au service des Français.*).

## **Lexique**

### *Budget*

Le budget est une prévision et une autorisation de recettes et de dépenses pour l'année à venir. Il s'agit d'un acte par lequel sont autorisées les recettes et dépenses annuelles de l'Etat ou des organisations en général.

---